

Ecole primaire publique Elise Freinet
Le Roquet du Verger
53240 St Jean sur Mayenne
Tel : 02.43.37.63.48 (maternelle et direction)
Tel : 02.43.37.62.27 (élémentaire)
ce.0530912d@ac-nantes.fr
Site : <http://elisefreinet53240.toutemonecole.fr>

St Jean sur Mayenne, le 3 septembre 2018,

L'année scolaire débute et nous vous souhaitons à tous une bonne rentrée !

La répartition des élèves est la suivante :

	TPS	PS	MS	MS	GS	CP	CE1	CE1	CE2	CM1	CM1	CM2	TOTAL
EFFECTIF	3	15	5	8	12	18	7	10	7	6	17	9	117
REPARTITION	Classe des TPS-PS-MS			Classe des MS-GS		Classe des CP-CE1		Classe des CE2		Classe des CM1-CM2			
	Mme SOCHON			Mme PETIT		Mme LAUNAY		M. RENARD Et Mme OZILLE		Mme GUERRIER M. LAURENT (Mardi)			
	23 élèves			20 élèves		25 élèves		23 élèves		26 élèves			

Horaires de l'école : 8h30/11h30 13h30/16h30 (Accueil 10 minutes avant)

Horaires des APC (Activités pédagogiques complémentaires) assurées par les enseignants de 12h50 à 13h20

Etant passé à la semaine de quatre jours, il n'y a pas école le mercredi ni de TAP.

Afin de ne pas désorganiser les activités, il est essentiel de respecter ces horaires. Les enfants entrent dans la classe après être **passés au vestiaire et aux toilettes**. De plus, les élèves qui ne rentrent pas seuls chez eux, doivent être repris dans les classes aux heures indiquées : **en cas de retard, votre enfant sera confié au personnel du restaurant ou au personnel de la garderie.**

Fréquentation scolaire :

Les enfants de la maternelle doivent fréquenter **régulièrement** l'école. Vous devez également **signaler et justifier** toute absence de votre enfant par écrit.

Les affaires personnelles des élèves :

Tout port de jeux, d'objets de grande valeur s'exerce **sous la responsabilité des familles** ; en cas de perte ou de vol, l'école ne peut être tenue responsable. Les doudous sont autorisés pour les élèves de la maternelle. **Les vêtements**, accessoires, cartables....doivent être **marqués au nom de l'enfant. Les médicaments sont interdits.**

Les documents à nous remettre avant lundi 10 septembre (inclus):

- **Une fiche de renseignements** pré-remplie à compléter et à rectifier **au crayon rouge**. Merci de nous informer des changements (adresse, portable...) en cours d'année.
- Une attestation de votre assureur, sur laquelle doit figurer **les garanties Responsabilité civile et Individuelle accidents corporels**, afin que votre enfant puisse participer aux activités facultatives organisées par l'école.
- **Une fiche d'urgence**
- **La feuille d'organisation des sorties de classe de votre enfant**

Au cours de l'année, nous **ferons passer des informations par le biais du cahier de liaison** de votre enfant. Nous vous demandons de bien vouloir **les signer à chaque nouveau mot**. En effet, c'est le seul moyen pour nous de savoir si les informations sont bien passées. De plus, ce cahier vous permet de **communiquer toute information utile à l'enseignant**. Bien vérifier que votre enfant (CP au CM2) ait **sa carte de sortie dans son cartable tous les jours** afin de la présenter aux enseignants ou au personnel communal au portail à chaque sortie.

Tout changement lié à la sortie d'école de votre enfant (personne qui vient le chercher...etc) **doit obligatoirement être écrit** dans le cahier. Si ce n'est pas fait, nous ne pouvons laisser un enfant partir. Tout changement concernant le périscolaire doit être communiqué directement au service communal.

Pour tout entretien individuel, les enseignants se tiennent à votre disposition ; merci de prendre rendez-vous au préalable. **Enfin, nous comptons sur votre présence aux réunions de rentrée de chaque classe qui vous seront communiquées prochainement.**

L'équipe enseignante